

Compte rendu du conseil municipal Mercredi 25 Novembre 2015 à 20h00

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, SAPIN Isabelle, PUYAL Jean-Pierre, LAPEYRE Bernard, LASSIS Henri, BRETTE-GARCIA Béatrice, MESTRE Monique, BEZOLLES Christophe, FILLATRE Rachael, ROIRAND Nathalie, BOUCON Patrick, SANGAY André, VERZENI Chantal

Absent ayant donné procuration : CAPERAN Paul (Procuration à Madame VERZENI Chantal)

Absent excusé :

Absent :

Ouverture de la séance

Chaque membre du conseil municipal a reçu le compte rendu de la dernière séance du 25 Octobre 2015. Aucune observation n'est arrivée en Mairie.

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

Madame ROIRAND Nathalie a été nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- + Attribution du marché de « Mise en accessibilité des sanitaires à la salle des fêtes »
- + Décision modificative sur le budget CCAS.

Voté à l'unanimité

Syndicat d'aménagement de la Baïse et Affluents

Décision sur la fusion entre le Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Auloue et le Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents

Nécessité de statuer sur la fusion entre le Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents et le Syndicat Intercommunal d'aménagement et d'assainissement de la Vallée de l'Auloue pour devenir le « Syndicat d'Aménagement de la Baïse et ses Affluents ».

Voté à l'unanimité

Approbaton des statuts

Après avoir fait lecture des nouveaux statuts sur lequel il est mentionné entre autres :

- + Le siège est fixé à la mairie de Saint Médard
- + Chaque commune sera représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Voté à l'unanimité

Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Madame le Maire propose Michel NOVARINI en tant que délégué titulaire et Christophe BEZOLLES en tant que délégué suppléant.

Voté à l'unanimité

Communauté des Communes de la Ténarèze

Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Nécessité de se prononcer sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale. Au vu de cette proposition, Madame le Maire précise que les communautés du « Grand Armagnac » du « Bas Armagnac » et d' « Artagnan en Fezensac » ont été regroupées.

Or ces trois communautés des communes appartiennent au même PETR (Pôle d'Equilibre Territoires et ruraux) que la Communauté de Communes de la Ténarèze.

Après un large débat, le Conseil Municipal décide de donner, à l'unanimité, un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel que présenté.

Mise à jour de la Taxe d'Aménagement

La taxe d'aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).

Le taux de la taxe d'aménagement fixé par le conseil municipal du 24 novembre 2011 est de 1.74 %. Madame le Maire propose de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 2 % pour l'année 2016 et d'exonérer les pigeonniers, les colombiers et les abris de jardin.

Voté à l'unanimité

Tableau des assesseurs pour les Elections Régionales des 6 et 13 décembre 2015

Dimanche 06 Décembre 2015

08h – 10h : BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, ROIRAND Nathalie, LASSIS Henri

10h – 12h : NOVARINI Michel, SAPIN Isabelle, FILLATRE Rachael

12h – 14h : PUYAL Jean-Pierre, SANGAY André, CAPERAN Paul, LAPEYRE Bernard

14h – 16h : BRETTEES-GARCIA Béatrice, MESTRE Monique, BOUCON Patrick

16h – 18h : BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, LAPEYRE Bernard, VERZENI Chantal

Dimanche 13 Décembre 2015

08h – 10h : BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, ROIRAND Nathalie, LASSIS Henri

10h – 12h : NOVARINI Michel, SAPIN Isabelle, FILLATRE Rachael, BEZOLLES Christophe

12h – 14h : PUYAL Jean-Pierre, SANGAY André, CAPERAN Paul, LAPEYRE Bernard

14h – 16h : BRETTEES-GARCIA Béatrice, MESTRE Monique, BOUCON Patrick

16h – 18h : BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, LAPEYRE Bernard, VERZENI Chantal

Convention de mutualisation des travaux, dans le cadre de la pose de la fibre optique, avec GERS NUMERIQUE

Madame le Maire informe le conseil que l'appel d'offre pour le chemin piétonnier a été lancé lundi 23 novembre.

Dans le cadre des travaux du futur sentier piétonnier, il est possible pour la Commune d'intégrer le passage de la fibre optique sur les voies suivantes : Avenue du Bataillon de l'Armagnac et RD930 et Route d'Auch. Pour cela nous devons signer une convention avec le Syndicat Gers Numérique.

Voté à l'unanimité

Dimension des concessions au cimetière

Madame le Maire précise qu'il n'existe aucune uniformité dans le cimetière de Valence sur Baise, notamment concernant l'espace entre deux concessions.

Madame le Maire propose, afin de maîtriser l'espace, que les dimensions préconisées soient :

- ✚ Concession pour une place : 1.20 m x 2.60 m
- ✚ Concession pour deux places : 2.00 m x 2.60 m
- ✚ L'entre deux tombes sera de 25 cm
- ✚ Possibilité de superposer, maximum, trois caveaux.

Voté à l'unanimité

Commission des fêtes

Madame le Maire propose de renforcer la commission des fêtes déjà composée des personnes suivantes, Isabelle SAPIN, Michel NOVARINI, Jean-Pierre PUYAL, Nathalie ROIRAND, Christophe BEZOLLES, Henri LASSIS.

Intègrent la commission à l'unanimité Patrick BOUCON, Béatrice BRETTE-GARCIA et Bernard LAPEYRE.

Voté à l'unanimité

Proposition d'acquisition des scènes de vieux métiers (santons)

Un santonnier avait, en son temps, confectionné des scènes de vie d'autrefois, forgeron, meunier, tonnelier et viticulteur à la demande de la municipalité qui sont entreposées dans l'église de Maignaut-Tauzia.

Aujourd'hui il souhaiterait vendre ces scènes. Après discussion avec Monsieur MOINE, santonnier, Madame le Maire propose d'acheter ces scènes pour la somme de 2 500 € payable en deux fois, fin d'année et 1^{er} semestre 2016.

Voté à l'unanimité

Appel d'offre Salle des fêtes

Madame le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 16 novembre pour l'ouverture des plis du marché concernant la mise aux normes des sanitaires de la salle des fêtes.

Lot n° 1 - Démolition – Gros œuvres – Assainissement – Couverture – Terrasse – Cuve à fioul

- ✚ Entreprise CANDELON : 15 110.58 €
- ✚ Entreprise XUERI : 16 619.15 €
- ✚ Entreprise Constructions de la Ténarèze : 15 089.52 €

Proposition de retenir l'entreprise « Constructions de la Ténarèze »

Lot n° 2 – Menuiserie bois et métallique

- ✚ Entreprise TEANI : 8 756.24 €
- ✚ Entreprise DAZEAS : 9 833.30 €

Proposition de retenir l'entreprise TEANI

Lot n° 3 – Plâtrerie – Isolation – Faux-Plafonds

- ✚ Entreprise JPMI : 10 388.08 €
- ✚ Entreprise NIN : 10 228.62 €
- ✚ Entreprise CANDELON : 13 787.43 €

Proposition de retenir l'entreprise NIN

Lot n° 4 – Peintures

Entreprise DUTREY : 5 278.42 €

Proposition de retenir l'entreprise DUTREY

Lot n° 5 – Carrelages

✚ Entreprise DUVIAU : 8 920.00 €

✚ Entreprise LARY : 11 946.13 €

✚ Entreprise CANDELON : 15 674.88 €

Proposition de retenir l'entreprise DUVIAU

Lot n° 6 – Plomberie – Sanitaires

✚ Entreprise JUSTUMUS : 8 000.00 €

✚ Entreprise PILATI : 10 070.84 €

Proposition de retenir l'entreprise JUSTUMUS

Lot n° 7 – Electricité – Chauffage - VMC

✚ Entreprise FAUCHE : 12 860.69 €

✚ Entreprise DESPAX : 12 349.00 €

✚ Entreprise TAUPIAC : 13 410.00 €

✚ Entreprise MLA32 : 17 165.45 €

Proposition de retenir l'entreprise DESPAX

Voté à l'unanimité

Décisions modificatives

Augmenter :

✚ 66111 : (Intérêts réglés à échéances) : **350.00 €**

✚ 1641 (Emprunts) : **2 030.00 €**

Pour cela nous prenons les crédits au :

✚ 2182 (Matériel de transport) : **1 455.00 €**

✚ 7788 (Autres reprises excédents) : **925.00 €**

✚ Et nous effectuons un transfert de **575.00 €** entre le 023 (Virement section investissement) et le 021 (Virement de la section de fonctionnement).

Voté à l'unanimité.

Questions diverses

Marie-Thérèse BROCA LANNAUD

Future école maternelle - La Commune fait partie des lauréats de la session 2015 concernant l'appel à projets « Bâtiments économes de qualité environnementale en Midi-Pyrénées ». Cette décision nous permet d'être éligibles aux financements européens.

Maison de santé pluri-professionnelle - La commission de l'ARS statuera sur notre projet le 08 décembre prochain.

Henri LASSIS

Tarifs jaunes d'électricité - Adhésion au Syndicat d'Énergie du Gers qui a retenue EDF

Bulletin municipal - La distribution interviendra la première semaine de janvier.

Syndicat des eaux – Changement des conduits en plomb (Los Capots, Avenue des Acacias et Place Voltaire). Décision sur le fonctionnement le 10 décembre.

Nathalie ROIRAND

Lous Petits - Elle fait part au conseil qu'elle a été remplacée au poste de Présidente de l'association Lous Petits.

Patrick BOUCON

Ancienne Poste - Certains matériaux comme des néons, radiateurs et guichet ont été récupérés.

Bernard LAPEYRE

Travaux - Devis pour un problème à la VMC, le toit des logements à côté de l'ancienne poste est terminé, les travaux de rénovation de la salle du point de croix sont terminés. Problème de chauffage et de perte dans les WC de l'école primaire. Problème de pluvial derrière chez Madame PAGNAN

Isabelle SAPIN

Exposition - L'école primaire exposera du 03 au 11 décembre à la Cavéa

Jean Pierre PUYAL

Tourisme - Réunion avec l'Office de tourisme de la Ténarèze a eu lieu le 19 novembre dernier.

Renseignements – Concerne certains lieux d'accueil, bibliothèque, camping-car, halte nautique, sentier botanique.

La séance est levée à 22h10